

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 9 mars 2012, à 14 h 00
au Centre de Loisirs de La Combe Pellerin, à Engins

Présents : Denis REBREYEND, Jean PICCHIONI, Roger GIRAUD, Patrick PRUDHOMME (CGI), Guy DURAND (APAP), Alain HARET (SITADEL), Baptiste NETTIER (IRSTEA), Christine FAVRE, Jean-Yves SILLANS, Florent SALVI, Camille GIROUD, Vincent CHARRIERE.

Présents au titre de l'équipe technique : Bruno Caraguel, Véronique Bordel.

Absents avec pouvoir : Joseph NIER, Maurice BALLY, Fernand SILLON, Constant PLANCON, Pierre OSTIAN, Jean-Rémy OUGIER, Raymond HUSTACHE, Georges TROUX.

Se sont excusés : Marie-Agnès AMOS (DDPP), Flore BLONDEAU (CRRA), Claire DUBOIS (ONF), Christian NUCCI (CGI), Anne-Catherine BOSSO (DDT), Michel DUPRES (GDS).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1 RETOURS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU RELATIFS AUX COMMISSIONS DE LA FAI	6
2 ARRETE DES COMPTES 2011	6
3 GESTION DE L'ASSOCIATION ET VIE ASSOCIATIVE, RECHERCHES DE FINANCEMENTS	8
3.1 Financements et budgets	8
3.2 Conseils d'Administration, Assemblée Générale et Bureaux	9
4 HELIPORTAGES EN ALPAGE	9
4.1 Règles de prise en charge des héliportages de début de saison	9
4.2 Règles de prise en charge des héliportages animaux morts	10
5 OUVERTURE DE NOUVELLES CATEGORIES D'ADHESIONS A LA FAI	10
5.1 Accès aux formations	10
6 LES 30 ANS DE LA FAI	11
7 PARTENARIATS	11
7.1 Relations avec la Maison des Alpages de Besse en Oisans	11
8 QUESTIONS DIVERSES	12
8.1 Participation des entreprises de travaux et de services en alpage au 1 ^{er} Salon des entrepreneurs, en marge de l'AG 2012	12

Extraits des délibérations, CA du 9 mars 2012 à Engins

1 RETOURS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU RELATIFS AUX COMMISSIONS DE LA FAI

Le Bureau de la FAI propose que soit créée une commission "Devenir des structures pastorales collectives". Le travail de cette commission, encore à préciser, permettra dans un premier temps de reconnaître et de permettre les initiatives économiques visant à mettre en valeur les ressources pastorales iséroises.

2 ARRETE DES COMPTES 2011

À l'unanimité des membres présents le Conseil d'Administration réuni ce jour arrête les comptes au 31.12.2011 qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale, tels qu'ils sont présentés en annexe.

3 GESTION DE L'ASSOCIATION ET VIE ASSOCIATIVE, RECHERCHES DE FINANCEMENTS

3.1 Financements et budgets

Sur les bases du budget prévisionnel 2012, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide d'engager les différentes actions listées dans le BP, et mandate le Président pour solliciter à cette fin les aides financières les plus élevées possible auprès des différents partenaires, bailleurs de fonds, et charge l'équipe technique du montage des dossiers.

En ce qui concerne la reprise de l'évolution des salaires, compte tenu des résultats budgétaires 2010 et 2011, de la reconstitution d'un report à nouveau positif, et tenant compte des efforts consentis par l'ensemble de l'équipe technique, le Conseil d'Administration estime qu'il est opportun de donner un signal fort aux salariés en réajustant le montant du point à sa valeur actuelle.

Sur le point des indemnisations des administrateurs de la FAI, le CA propose que ce point soit évoqué lors de l'Assemblée Générale 2012, afin de demander aux adhérents l'autorisation que le Bureau et le CA à travaillent ce point dans le courant de l'année 2012, dans la limite budgétaire de 5.000 € annuels.

Afin de conforter l'équipe technique, le Conseil d'Administration valide le principe de l'embauche de Julien Vilmant en CDI au retour de Mélanie Gounon, afin de permettre à l'équipe technique de répondre à l'ensemble des marchés et des engagements pris par la FAI, mais également d'augmenter la capacité d'intervention de la FAI sur le terrain.

3.2 Conseils d'Administration, Assemblée Générale et Bureaux

Le calendrier des prochains Conseils d'Administration est le suivant :

Conseil d'Administration de "début de saison" : fixé au mercredi 30 mai à 18 H 30, à la Chambre d'Agriculture, Salle Genin ;

Conseil d'Administration de "fin de saison" : fixé au mercredi 19 septembre à 14 H 00 ; proposition de lieu : à la MFR de Vif, selon disponibilités.

Les Bureaux se tiendront le matin des CA.

Diffusion des comptes rendu : afin de réduire la consommation de papier et des moyens de reproduction, il est proposé que les comptes rendu du Conseil d'Administration soient

envoyés par courriel aux administrateurs qui possèdent une adresse électronique et qui le souhaitent.

Organisation de l'Assemblée Générale de l'année suivante : le CA de juin devra étudier des propositions de lieux et de dates pour l'Assemblée Générale suivante, afin de disposer de ces informations définitives en octobre.

4 HELIPORTAGES EN ALPAGE

4.1 Règles de prise en charge des héliportages de début de saison

Sur la base de l'étude des dépenses d'héliportages groupés, la FAI fera une proposition de tarif permettant l'équité entre les adhérents, garantissant l'accessibilité, et faisant en sorte que les bénéficiaires de ce service en assument l'autofinancement, applicable dès la saison 2012.

4.2 Règles de prise en charge des héliportages animaux morts

Le service d'évacuation héliportée des animaux morts ou blessés en alpage reste très important dans les logiques pastorales, car il permet de faciliter les relations des éleveurs, bergers et élus des Communes de montagne avec les autres usagers. Il permet également de prévenir les risques en matière de santé humaine et animale, ainsi que les risques de pollution des eaux. La FAI souhaite conserver cette offre pour ses adhérents et ses partenaires, mais les conditions de prise en charge financières sont encore à établir.

5 OUVERTURE DE NOUVELLES CATEGORIES D'ADHESIONS A LA FAI

5.1 Accès aux formations

Les formations destinées aux responsables de structures pastorales collectives (GP, AFP), aux Communes, aux salariés des GP, demeurent gratuites pour les adhérents.

Une adhésion nominative de 20€/jour de formation sera proposée à l'Assemblée Générale de 2012 pour les non adhérents ou pour des accès aux formations individuelles. Elle donnera droit à l'accès gratuit sur les formations proposées par la FAI.

Afin de prévenir l'absentéisme aux formations (qui posent de très sérieux problèmes financiers, les fonds de formation ne finançant pas la FAI si les objectifs fixés en nombre de personnes ne sont pas atteints) un chèque de caution d'un montant permettant de couvrir les frais de formation sera demandé à l'inscription. Il sera soit restitué en cas de présence ou d'absence justifiée, soit débité par la FAI en cas d'absence injustifiée.

6 LES 30 ANS DE LA FAI

Il est convenu que la mise en œuvre du 1^{er} salon des entrepreneurs en alpage sera l'élément fort de cet anniversaire.

7 PARTENARIATS

7.1 Relations avec la Maison des Alpages de Besse en Oisans

En raison de l'importance de la Maison des Alpages de Besse dans le porté à connaissance des patrimoines pastoraux et en raison de sa capacité à mobiliser les acteurs pastoraux, il est convenu que :

-La FAI renouvelle son adhésion à la Maison des Alpages et reste adhérente ;

-La FAI mandate Roger GIRAUD à être présent au Conseil d'Administration de la Maison des Alpages (avec prise en charge des frais de déplacement de l'administrateur pour les CA, Bureaux et autres actions de représentation, sans présence systématique aux sorties en alpage) ;

-En revanche, par souci de simplicité administrative, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la FAI, actuellement à la Maison des Alpages de Besse en Oisans, vers Les Adrets, à l'adresse des bureaux ; cette décision, conformément aux statuts de l'association, devra être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale.

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Participation des entreprises de travaux et de services en alpage au 1^{er} Salon des entrepreneurs, en marge de l'AG 2012

Pour fêter les 30 ans de la FAI, et pour mettre en place l'évènement, il est convenu que l'accès au salon pour les entreprises sera gratuit en 2012. Le CA de la FAI sera chargé, sur la base du bilan de l'édition 2012, de faire une proposition de tarif applicable en 2013.

Dès 2012 inclus, la FAI développera les services suivants à l'attention des entreprises :

-La mise en ligne sur le site des alpages de l'Isère d'un répertoire des entreprises et de leurs compétences, avec diffusion papier de la liste autant que de besoin, et insertion dans le dossier de l'AG 2012.

-La mise à disposition d'espaces d'exposition de leurs activités en intérieur et extérieur dans le cadre du 1^{er} salon des entrepreneurs en alpage, le 29 mars 2012 à Villard-de-Lans.

Compte Rendu

CA du 9 mars 2012 à Engins

1 RETOURS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU RELATIFS AUX COMMISSIONS DE LA FAI

Denis Rebreyend fait un rapide compte rendu du Bureau de la FAI du matin. Il souligne la chaleur de l'accueil réservé par Monsieur le Maire d'Engins, qui est resté disponible sur toute la durée du Bureau. Ses apports ont contribué à mieux percevoir les attentes des élus des communes pastorales.

À l'issue de ce Bureau, un nouvel organigramme des commissions est proposé. Parmi les changements majeurs, la commission "Coopération décentralisée" est supprimée en raison de la disparition des actions qui lui étaient associées ; les actions éventuelles étant réparties dans les différentes commissions, selon les thématiques ou les enjeux qu'elles soulèvent.

Suite aux échanges survenus à Paris sur le thème "Pastoralismes d'Europe : rendez-vous avec la modernité !", dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de la Loi Pastorale française de 1972 (qui a permis la création des GP et des AFP, ainsi que les Conventions Pluriannuelles de Pâturage), il est apparu que les Groupements Pastoraux tenaient, en France, une part significative des mises en œuvre pastorales.

Il mentionne également qu'en raison des attentes économiques croissantes en regard des productions pastorales ou agro-pastorales, des attentes des territoires en matière de circuits courts, la thématique "économique" est à intégrer dans les commissions de la FAI.

Pour que ce sujet reste transversal, il a été proposé que toutes les commissions s'en saisissent. En revanche, devant l'importance des Groupements Pastoraux dans les mises en valeur des espaces pastoraux isérois, il est proposé de créer une commission "Devenir des structures pastorales collectives", et de mobiliser cette commission sur les questions de gouvernance interne, de portage de projets techniques et économiques, de leur capacité à intervenir aux côtés des collectivités locales ou territoriales en ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles.

Le Bureau de la FAI propose que soit créée une commission "Devenir des structures pastorales collectives". Le travail de cette commission, encore à préciser, permettra dans un premier temps de reconnaître et de permettre les initiatives économiques visant à mettre en valeur les ressources pastorales iséroises.

2 ARRETE DES COMPTES 2011

Cf. Compte de Résultat et Bilan 2011 en annexe

Denis Rebreyend souligne l'engagement des adhérents qui ont assumé l'évolution significative des cotisations. Patrick Prudhomme rappelle que le soutien financier des collectivités locales est également lié au niveau des adhésions.

Bruno Caraguel et Patrick Prudhomme rappellent qu'à partir de 2012, suite à un contrôle de légalité du Conseil Général en ce qui concerne la convention FAI-CG, le CGI ne peut plus financer la FAI sur sa vie associative ; en conséquence, les cotisations des adhérents devront financer les coûts d'organisation et de gestion de l'AG, des Conseils d'Administration et des Bureaux.

Véronique Bordel fait également connaître l'alerte des Commissaires aux Comptes relativement à l'évolution de la structuration du budget de la FAI et de ses activités, qui doivent être analysés en termes de fiscalisation (possible sectorisation qui amènerait à soumettre une partie

du budget aux impôts commerciaux) ; un dossier devra rapidement être préparé afin d'interroger l'administration fiscale.

Ensuite, Roger Giraud donne lecture du texte proposé pour le rapport de gestion à l'Assemblée Générale, qui est le suivant :

« L'année 2011 a été marquée par la mise au rythme de croisière de l'équipe technique, avec l'affirmation de la nouvelle organisation, stabilisation et consolidation de l'effectif (dont une partie avec des contrats temporaires, qui ont permis un ajustement avec les nouveaux engagements et métiers attendus).

L'exercice 2011 de notre association se caractérise également par la consolidation des marchés engagés en 2010. La gestion de la trésorerie, moins lourde, reste encore délicate, et à surveiller en l'absence de fonds propres significatifs.

Les adhérents de la FAI continuent de soutenir très largement cet effort en répondant favorablement à l'augmentation significative des cotisations votée lors de l'Assemblée Générale de juin 2010.

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

Les produits d'exploitation, en baisse de 12% par rapport à l'exercice précédent, sont de 638.422 €.

Parmi ces produits, les subventions sont de 221.378 €, en baisse de 27% , variation évaluée une fois exclues de la comparaison annuelle les aides exceptionnelles ou relatives à l'exercice 2009 qui venaient gonfler le résultat 2010 ; cette baisse s'explique par les restrictions budgétaires qu'a subi le Conseil Général mais aussi des crédits attribués par l'Etat au titre du programme Pastor'Alpes.

Les prestations de service sont de 312.999 €, en hausse de 4%, une hausse qui atteint 16% si l'on sort de la comparaison annuelle le produit issu de l'organisation en année paire du Festival du Film (que la FAI gère pour le compte de l'association Pastoralismes du Monde), Les raisons principales de cette augmentation sont la montée en charge des prestations d'Accompagnement et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à l'attention des porteurs de Plans Pastoraux Territoriaux, des appuis à la mise en place des MAEt ; l'équipe technique a par ailleurs développé de nouvelles activités telles que la réalisation de plans d'aménagement de bâtiments à finalité de prévention des risques professionnels et de bien-être animal.

Enfin, suite à la décision prise en Assemblée Générale du 3 juin 2010 d'augmenter les cotisations, qui ne pouvait être rendue exécutoire qu'à partir de 2011 pour les Communes, le montant encaissé a doublé par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont de 586.717 €, en baisse de 2,6% par rapport à l'exercice antérieur. Parmi ces charges, les rémunérations chargées sont de 363.702 €, en baisse de 3%. Ce montant intègre les coûts des contrats temporaires ainsi que la comptabilisation d'une importante charge de congés à payer. Les charges externes sont de 125.910 €, en baisse de 3%, traduisant essentiellement une nouvelle réduction des charges de structure.

Le résultat d'exploitation ressort donc à + 51.705 €. Le résultat exceptionnel étant de + 4.155 €, le résultat financier de - 3.301 €, le mouvement des fonds dédiés étant de + 53 € et l'Imposition Forfaitaire due au titre du GIE Alpagnes & Forêts de - 2.833 €,

Le résultat de l'exercice 2011 est un excédent de 49.780 €.

Si l'on exclut de ce résultat comptable la reprise des provisions enregistrées en 2009 et 2010 pour un total de 18.326 €, on obtient un excédent de 31.454 € qui exprime mieux le résultat de l'année écoulée, et qui par ailleurs correspond aux objectifs de reconstitution du report à nouveau, et au-delà de constitution d'un fond associatif.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de la façon suivante :

- 12.813 € au report à nouveau,*
- 36.967 € en fond associatif. »*

À l'unanimité des membres présents le Conseil d'Administration réuni ce jour arrête les comptes au 31.12.2011 qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale, tels qu'ils sont présentés en annexe.

3 GESTION DE L'ASSOCIATION ET VIE ASSOCIATIVE, RECHERCHES DE FINANCEMENTS

3.1 Financements et budgets

3.1.1 Budget prévisionnel 2012 et demandes de financements

Cf. Prévisionnel 2012 charges et produits en pièce jointe.

Sur les bases du budget prévisionnel 2012, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide d'engager les différentes actions listées dans le BP, et mandate le Président pour solliciter à cette fin les aides financières les plus élevées possible auprès des différents partenaires, bailleurs de fonds, et charge l'équipe technique du montage des dossiers.

3.1.2 Reprise de l'évolution des salaires de l'équipe technique

Les difficultés budgétaires que connaissait la FAI avaient conduit l'équipe technique à mettre en œuvre sur sa proposition, dès 2009, deux mesures pour concourir au redressement financier de l'association :

- 6 mois de chômage partiel au deuxième semestre 2009,
- un blocage de l'évolution des salaires sur 2 éléments de rémunération : d'une part "l'évolution de carrière" (établie sur le modèle de celle de la Chambre d'Agriculture), et d'autre part le "point" qui suit l'évolution du coût de la vie.

Seul le troisième facteur d'évolution des salaires, le "% d'ancienneté", n'avait pas été bloqué.

C'est dans un premier temps sur le paramètre du "point" qu'il serait souhaitable d'agir et le volume financier total que cela représente tant en salaires qu'en charges sociales est intégré dans le budget prévisionnel 2012.

En ce qui concerne la reprise de l'évolution des salaires, compte tenu des résultats budgétaires 2010 et 2011, de la reconstitution d'un report à nouveau positif, et tenant compte des efforts consentis par l'ensemble de l'équipe technique, le Conseil d'Administration estime qu'il est opportun de donner un signal fort aux salariés en réajustant le montant du point à sa valeur actuelle.

3.1.3 Indemnisation des administrateurs 2012

Les budgets prévisionnels 2010 et 2011 de la FAI prévoyaient des indemnités pour les administrateurs (5.000 € par an) qui n'ont pas été dépensées, les administrateurs ayant fait le choix de ne pas les percevoir, afin de concourir au redressement de l'Association.

Bruno Caraguel rappelle qu'il n'est pas prévu d'indemniser les administrateurs pour les présences aux Bureaux, CA et AG. En revanche, les administrateurs sont de plus en plus incités à se rendre dans des espaces de travail pour représenter la FAI, et qu'à ce titre il serait opportun de prévoir une indemnité adaptée, en lien avec le statut et le niveau d'activité de l'administrateur concerné.

Sur le point des indemnisations des administrateurs de la FAI, le CA propose que ce point soit évoqué lors de l'Assemblée Générale 2012, afin de demander aux adhérents l'autorisation que le Bureau et le CA à travaillent ce point dans le courant de l'année 2012, dans la limite budgétaire de 5.000 € annuels.

3.1.4 Organisation du travail en interne

À la suite de son stage, Julien Vilmant a enchaîné à la FAI 2 CDD, notamment pour reprendre une partie des tâches de Mélanie durant son congé maternité, mais aussi pour appuyer les techniciens. Dans ce cadre, il a acquis une bonne culture des actions de la FAI. Bon montagnard, avec des compétences de rédaction et intéressé par les logiques pastorales, il est

en capacité de contribuer à des missions de terrain ou d'accompagnement aux côtés de l'équipe technique en place, avec un bon degré d'autonomie.

Le budget prévisionnel de la FAI établi actuellement, entre sa fourchette haute et sa fourchette basse, permet d'envisager la consolidation du poste de Julien Vilmant dès ce printemps.

Afin de conforter l'équipe technique, le Conseil d'Administration valide le principe de l'embauche de Julien Vilmant en CDI au retour de Mélanie Gounon, afin de permettre à l'équipe technique de répondre à l'ensemble des marchés et des engagements pris par la FAI, mais également d'augmenter la capacité d'intervention de la FAI sur le terrain.

3.2 Conseils d'Administration, Assemblée Générale et Bureaux

3.2.1 Calendrier des Conseils d'Administration

Il est suggéré de choisir un jour de la semaine qui soit toujours le même, et de fixer les dates au plus tôt. Le principe de réunir les CA dans des lieux différents est maintenu.

Le calendrier des prochains Conseils d'Administration est le suivant :

Conseil d'Administration de "début de saison" : fixé au mercredi 30 mai à 18 H 30, à la Chambre d'Agriculture, Salle Genin ;

Conseil d'Administration de "fin de saison" : fixé au mercredi 19 septembre à 14 H 00 ; proposition de lieu : à la MFR de Vif, selon disponibilités.

Les Bureaux se tiendront le matin des CA.

3.2.2 Circulation des comptes rendu de CA

Les échanges au CA sont riches et l'équipe technique cherche à ne pas les atténuer, y compris dans les comptes rendu. Un résumé est proposé en début de document, pour faciliter la lecture des points importants (sous le titre "extraits des délibérations").

Le document final fait entre 10 et 15 pages, il est diffusé en 40 exemplaires. Cette gestion est lourde pour l'équipe technique et coûteuse en moyens de reproduction et d'affranchissement. Par ailleurs, les comptes rendu du CA sont mis en ligne sur le site www.alpages38.org.

Diffusion des comptes rendu : afin de réduire la consommation de papier et des moyens de reproduction, il est proposé que les comptes rendu du Conseil d'Administration soient envoyés par courriel aux administrateurs qui possèdent une adresse électronique et qui le souhaitent.

3.2.3 Organisation de l'AG

Il est convenu que le lieu de la prochaine AG, aussi pour garantir la qualité de l'accueil, de l'événement et sa simplicité d'organisation, soit décidé le plus tôt possible. En raison du salon des entrepreneurs en alpage, la date devra également être connue très en avance.

Organisation de l'Assemblée Générale de l'année suivante : le CA de juin devra étudier des propositions de lieux et de dates pour l'Assemblée Générale suivante, afin de disposer de ces informations définitives en octobre.

4 HELIPORTAGES EN ALPAGE

4.1 Règles de prise en charge des héliportages de début de saison

L'héliportage de début de saison est le plus important pour les alpagistes et leurs salariés, il a un effet levier significatif sur les conditions de travail et les risques professionnels. Sans coordination et sans intervention publique, il ne serait pas accessible à la majorité des alpages.

Il est en ce sens à préserver en priorité, mais se trouve être en déficit en 2012. Afin de maintenir et d'adapter ce service, les axes de travail proposés par le CA sont les suivants :

- Continuer de rationaliser les tournées, pour réduire les temps de vol et de transfert ;
- Participer aux missions hélicoptérées qu'organise le Parc National des Ecrins, ce qui permettra par ailleurs de renforcer le partenariat avec le PNE et de s'appuyer sur leurs solides connaissances de terrain ;
- Revoir les tarifs facturés aux bénéficiaires, afin de faire en sorte que les bénéficiaires de cette prestation se partagent l'autofinancement de cette action.

*Sur la base de l'étude des dépenses **d'hélicoptages groupés**, la FAI fera une proposition de tarif permettant l'équité entre les adhérents, garantissant l'accessibilité, et faisant en sorte que les bénéficiaires de ce service en assument l'autofinancement, applicable dès la saison 2012.*

4.2 Règles de prise en charge des hélicoptages animaux morts

Ce service est, malgré son importance, moins prioritaire que les hélicoptages groupés de début de saison, il est lié à la qualité du multiusage. Denis Rebreyend rappelle que le rôle de la FAI est également d'être en capacité d'accompagner techniquement les éleveurs, les services de la DDPP, du GDS, à assumer les gros accidents.

Les services de la DDPP ont été consultés à ce titre, sur la base d'exemples précis, et nous sommes en attente d'un retour de leur part. À partir de ces éléments, des propositions seront formulées.

*Le **service d'évacuation hélicoptée des animaux morts ou blessés** en alpage reste très important dans les logiques pastorales, car il permet de faciliter les relations des éleveurs, bergers et élus des Communes de montagne avec les autres usagers. Il permet également de prévenir les risques en matière de santé humaine et animale, ainsi que les risques de pollution des eaux. La FAI souhaite conserver cette offre pour ses adhérents et ses partenaires, mais les conditions de prise en charge financières sont encore à établir.*

5 OUVERTURE DE NOUVELLES CATEGORIES D'ADHESIONS A LA FAI

5.1 Accès aux formations

La FAI organise des programmes de formation, à l'attention des éleveurs utilisateurs d'alpage ou non, centrées sur les pratiques pastorales. Certaines de ces pratiques intéressent les éleveurs qui ne sont pas utilisateurs d'alpage, ou s'inscrivant à titre individuel.

Dans la mesure où les formations proposées visent à améliorer les conditions de travail et d'exercice des activités pastorales, de mieux prévenir les accidents du travail, il est proposé que l'accès aux formations demeure gratuit pour les adhérents de la FAI, et par extension, pour les salariés des Groupements adhérents.

Afin de permettre l'accès aux éleveurs, élus et bergers non adhérents sur des formations qui les intéressent (stages dressage et utilisation du chien de troupeau, contention du bétail...), il est proposé d'ouvrir une adhésion spécifique et forfaitaire. Elle donnera droit à l'accès aux formations sur l'année.

Les formations destinées aux responsables de structures pastorales collectives (GP, AFP), aux Communes, aux salariés des GP, demeurent gratuites pour les adhérents. Une adhésion nominative de 20€/jour de formation sera proposée à l'Assemblée Générale de 2012 pour les non adhérents ou pour des accès aux formations individuelles. Elle donnera droit à l'accès gratuit sur les formations proposées par la FAI.

Afin de prévenir l'absentéisme aux formations (qui posent de très sérieux problèmes financiers, les fonds de formation ne finançant pas la FAI si les objectifs fixés en nombre de personnes ne sont pas atteints) un chèque de caution d'un montant permettant de couvrir les frais de formation sera demandé à l'inscription. Il sera soit restitué en cas de présence ou d'absence justifiée, soit débité par la FAI en cas d'absence injustifiée.

6 LES 30 ANS DE LA FAI

Denis Rebreyend rappelle que la FAI, créée en mars 1982, aura 30 ans cette année.

Il est convenu que la mise en œuvre du 1^{er} salon des entrepreneurs en alpage sera l'élément fort de cet anniversaire.

7 PARTENARIATS

7.1 Relations avec la Maison des Alpages de Besse en Oisans

Rapporteur : Roger GIRAUD

La Fédération des Alpages de l'Isère est à l'origine, avec les élus et éleveurs de l'Oisans, de la création de la Maison des Alpages de Besse en Oisans, en 2001.

Pour les alpages de l'Isère, la Maison des Alpages permet de rassembler des compétences particulières de mise en valeur des patrimoines pastoraux et montagnards, de parler des quotidiens et des savoirs faire des éleveurs et des bergers, de proposer un lieu et des actions ciblées sur les activités pastorales, au cœur de l'Oisans.

En ce sens, les actions de la Maison des Alpages sont très complémentaires de celles de la Fédération des Alpages, elles méritent d'être renforcées et précisées. La FAI travaille également dans des partenariats similaires avec d'autres maisons thématiques, toujours dans des objectifs complémentaires, comme la Maison du Berger de Champoléon (Htes Alpes).

En ce qui concerne ses relations avec la Maison des Alpages de Besse :

- La FAI est actuellement adhérente de la Maison des Alpages de Besse en Oisans, et Roger GIRAUD (membre du CA de la FAI) siège au Conseil d'Administration de la Maison des Alpages.
- La FAI a également son siège social à la Maison des Alpages de Besse en Oisans, ce qui occasionne parfois des erreurs et confusions de courriers ou de représentations entre les 2 structures.
- La FAI est par ailleurs présente depuis l'origine aux sorties en alpage organisées tous les jeudis à Besse par la Maison des Alpages, elle participe à l'animation.
- La FAI et la Maison des Alpages de Besse agissent conjointement dans un projet de mise en valeur touristique des alpages de l'Oisans et de promotion d'une offre touristique nouvelle, pour le compte de la Communauté de Communes de l'Oisans (marché sur 2011-2012).

Les relations entre la FAI et la Maison des Alpages de Besse sont globalement à préciser, que ce soit en termes d'objectifs ou de contenus.

En raison de l'importance de la Maison des Alpages de Besse dans le porté à connaissance des patrimoines pastoraux et en raison de sa capacité à mobiliser les acteurs pastoraux, il est convenu que :
-La FAI renouvelle son adhésion à la Maison des Alpages et reste adhérente ;
-La FAI mandate Roger GIRAUD à être présent au Conseil d'Administration de la Maison des Alpages (avec prise en charge des frais de déplacement de l'administrateur pour les CA, Bureaux et autres actions de représentation, sans présence systématique aux sorties en alpage) ;

-En revanche, par souci de simplicité administrative, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la FAI, actuellement à la Maison des Alpagnes de Besse en Oisans, vers Les Adrets, à l'adresse des bureaux ; cette décision, conformément aux statuts de l'association, devra être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale.

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Participation des entreprises de travaux et de services en alpage au 1^{er} Salon des entrepreneurs, en marge de l'AG 2012

Les entreprises conduisant des travaux en alpage développent de réelles capacités d'intervention et d'ingénierie spécifiques, elles sont en contact avec les adhérents de la FAI, elles mettent en œuvre des réalisations stratégiques, toujours permises par des crédits publics. Techniquement, elles sont potentiellement en attente de retours sur leurs interventions, et elles contribuent très largement à une expertise locale.

Par ailleurs, souvent issues et implantées dans les vallées de montagne, elles sont un maillon essentiel dans les économies montagnardes et les emplois saisonniers.

La FAI propose que soit mis à l'étude le principe d'un service spécifique, qui reste à développer.

*Pour fêter les 30 ans de la FAI, et pour mettre en place l'évènement, il est convenu que **l'accès au salon pour les entreprises sera gratuit en 2012**. Le CA de la FAI sera chargé, sur la base du bilan de l'édition 2012, de faire une proposition de tarif applicable en 2013.*

Dès 2012 inclus, la FAI développera les services suivants à l'attention des entreprises :

-La mise en ligne sur le site des alpagnes de l'Isère d'un répertoire des entreprises et de leurs compétences, avec diffusion papier de la liste autant que de besoin, et insertion dans le dossier de l'AG 2012.

-La mise à disposition d'espaces d'exposition de leurs activités en intérieur et extérieur dans le cadre du 1^{er} salon des entrepreneurs en alpage, le 29 mars 2012 à Villard-de-Lans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2011

CHARGES	Exercice 2011	Exercice 2010	PRODUITS	Exercice 2011	Exercice 2010
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	49 820	41 375	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	312 999	300 289
Variation de stocks	45	-	Production stockée	-	-
Autres charges externes (*)	125 910	129 600	Production immobilisée	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	19 567	16 755	Subventions d'exploitation	221 378	369 037
Rémunérations et charges sociales	363 702	373 568	Collectes	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations : dotations aux amortissements	24 552	25 475	Cotisations	67 965	33 894
sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	Autres produits (1)	19 383	1 935
sur actifs circulants : dotations aux dépréciations	-	-	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au compte de résultat	16 697	18 360
Dotations aux provisions	3 122	15 326			
Autres charges	-	-			
Charges financières	3 311	3 513	Produits financiers (1)	10	11
TOTAL I	590 028	605 612	TOTAL I	638 432	723 526
Charges exceptionnelles (II)	436	3 105	Produits exceptionnels (1) (II)	4 591	5 681
Impôt Forfaitaire Annuel sur GIE (III)	2 833	6 330			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	593 297	615 047	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	643 023	729 207
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	2 100	2 153	Report subventions non utilisées des ex. antérieurs	2 153	2 153
Solde créditeur : excédent	49 780	114 159	Solde débiteur : déficit		
TOTAL GENERAL	645 176	731 360	TOTAL GENERAL	645 176	731 360
* y compris :					
redevances de crédit-bail mobilier	-	-			
redevances de crédit-bail immobilier	-	-	(1) dont reprises sur provisions	-	-

Présentation selon Plan CNVA

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

BILAN AU 31 décembre 2011

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010	PASSIF	Exercice 2011	Exercice 2010
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds propres :		
Immobilisations incorporelles	60 716	38 531	22 185	31 614	Fonds associatif	6 229	6 229
Immobilisations corporelles	256 222	180 315	75 907	88 631	Ecart de réévaluation		
Immobilisations financières (1)	429	-	429	429	Réserves :		
TOTAL I	317 367	218 845	98 521	120 674	réserves réglementées		
Actif circulant :					réserves statutaires		
Stocks et en-cours	1 818	-	1 818	1 863	autres		
Avances et acptes versés sur commandes	-	-	-	-	Affectation au "projet associatif" (des ex. précédents)		
Créances (2)	274 499	12 222	262 277	409 036	Report à nouveau	- 12 813	- 126 972
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	<i>134 672</i>	<i>12 222</i>	<i>122 450</i>	<i>160 634</i>	Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	49 780	114 159
<i>Autres</i>	<i>139 827</i>	-	<i>139 827</i>	<i>248 402</i>	Fonds associatif représentatif de biens qui se déprécient et qui ne seront pas renouvelés		
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	Fonds associatif pouvant être repris avant dissolution de l'association	-	15 000
Disponibilités	35 694	-	35 694	117	Subventions d'investissement	82 144	193 341
Charges constatées d'avance	6 729	-	6 729	3 356	Provisions réglementées		
TOTAL II	318 740	12 222	306 518	414 372	TOTAL I	125 340	201 758
					Provisions pour risques et charges	-	18 326
					Fonds dédiés	2 100	2 153
					TOTAL II	2 100	20 479
					Dettes		
					Emprunts et dettes assimilées (3)	584	84 332
					Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 150	-
					Fournisseurs et comptes rattachés (4)	119 290	80 602
					Autres (4)	102 846	81 342
					Produits constatés d'avance	25 729	66 533
					TOTAL III	277 599	312 809
TOTAL GENERAL (I+II)	636 107	231 067	405 039	535 046	TOTAL GENERAL (I+II+III)	405 039	535 046
(1) dont à moins d'un an			-	-	(3) dont solde créateur de banque	-	83 502
(2) dont à plus d'un an			-	-	(4) dont à plus d'un an	-	-

Budget Prévisionnel 2012

Produits

		montant financement	montant mobilisable en 2012	charges externes directement en lien avec les projets
total des	Conventions Pluriannuelles	128 785	123 497	41 543
total des	Subventions Ponctuelles	88 547	33 708	31 250
total des	AMO des TP	55 832	52 087	
total des	Appuis Techniques	91 801	91 801	
total des	Prestations de Formation	54 133	43 367	1 860
total des	Etudes Diagnostics	62 641	54 222	13 812
total des	Prestations Diverses	111 362	58 996	200
total des	Autres Produits	81 700	81 700	
TOTAL GENERAL		674 801	539 378	88 665

Budget Prévisionnel 2012 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires 7 agents	357 822
Evaluation volume MS de remise à niveau du point	9 129
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 000
Indemnités des stagiaires (18 mois)	6 500
MS stagiaires embauchés en CDD (Julien 3 mois)	7 509
MS contrat d'apprentissage 49% du SMIC (Magali 8,4 mois)	5 200
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	7 000
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	9 000
Indemnités de remplacemt des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	14 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	5 500
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 500
Location des véhicules	18 000
Entretien des véhicules	5 000
Frais de carburant et péages	15 000
Honoraires commissaire aux comptes	4 100
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	1 000
Achats groupés	-
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	88 665
PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans)	2 000
PROV pour renouvlt mat. info. et outils de relevés de terrain SIG	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	500
Frais financiers	3 500
Dotation aux amortissements	24 500
Constitution de fonds propres	10 000
TOTAL DES CHARGES	629 625 €

Julien 3 trimestres supplémentaires

25 000

654 625